



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION



Liaison inter-établissements : assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours

Mis à jour le 10 novembre 2023

Pour une prise en compte systémique du parcours de l'élève, les établissements de formation (écoles, établissements publics locaux d'enseignement - EPLE, enseignement supérieur) entretiennent des relations au niveau du territoire. Elles permettent de fluidifier la scolarité, en mutualisant les moyens et en améliorant l'offre de formations notamment.

Sommaire

- [La fiche du Film annuel](#)
 - [Les objectifs d'une liaison inter-établissements](#)
 - [Les conditions de mise en place](#)
- [Boîte à outils](#)
- [Textes officiels](#)
 - [École - collège](#)
 - [Collège - lycée](#)
 - [Lycée - enseignement supérieur](#)
- [Pour aller plus loin](#)



LA FICHE DU FILM ANNUEL

Les objectifs d'une liaison inter-établissements

À destination des usagers

- proposer une offre éducative la plus complète possible sur un territoire : (options, langues "rares", dispositifs) ;
- faciliter l'accueil, l'information et l'accompagnement des élèves, des étudiants et de leurs familles, notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- assurer le suivi individualisé des résultats pédagogiques et autres informations relatives aux élèves ;
- accompagner la construction du projet d'orientation dans le cadre du [Parcours Avenir](#) (consulter la fiche [Orientation](#)) ;
- proposer les dispositifs favorisant la persévérance et l'ambition scolaire ;
- accompagner les situations individuelles particulières liées aux problèmes de santé, phobies scolaires, handicap.

À destination des personnels

- repérer et accompagner les décrocheurs dans le cadre du réseau FOQUALE (consulter la fiche [Prévention et lutte contre le décrochage scolaire](#)) ;
- assurer la continuité pédagogique dans la mise en place des apprentissages, notamment du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, cycle 3, CM1, CM2, 6^e ;
- faciliter le suivi de cohorte ;
- favoriser les échanges d'informations et de pratiques ;
- harmoniser l'évaluation ;
- développer des projets et des actions de formation inter-degrés.

À destination de l'institution

- favoriser la mise en réseau des établissements (éducation prioritaire, carte des formations, carte des langues et des options, des spécialités en voie générale quand la proximité des établissements le permet, lien avec l'enseignement supérieur ;
- structurer plus efficacement les relations entre les établissements et leur environnement ;
- mettre en place l'école du socle (école-collège) ;
- mettre en place le conseil école-collège ainsi que les conseils de cycles (cycle 3 - CM1, CM2 et 6^e) ;
- inscrire le parcours de l'élève dans le cadre du continuum "bac-3/bac+3" ;

- favoriser les expérimentations.

Les conditions de mise en place

Cadre de travail possible et exemples d'activités

Pour la liaison école-collège, l'action s'articule à partir des travaux du conseil école-collège. Ce conseil est composé à parité de personnels du premier et du second degré. Il est co-présidé par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et le principal du collège ou son adjoint. Il se réunit au moins deux fois par an. Il prépare un plan annuel d'actions et en établit le bilan, présentés au conseil d'administration du collège et au conseil des écoles concernées.

Cependant il convient, en collège comme en lycée, d'impulser une action interne à l'établissement pour impliquer l'équipe éducative et favoriser sa participation :

- concertation entre les équipes pédagogiques des différents cycles ;
- mobilisation du [comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement \(CESCE\)](#) : construction d'un parcours sur plusieurs cycles (primaire et secondaire), en fonction de l'âge des élèves ;
- [formations conjointes de délégués élèves](#) ;
- travail en réseau (bassin, zone d'animation pédagogique - ZAP, etc.) et facilitation des actions et projets inter- degrés (rencontres entre professeurs principaux de collèges et de lycées, entre professeurs de lycée et enseignants du supérieur ; élaboration de projets communs lycée/université ; formations organisées à l'échelon local du bassin ;
- élaboration du contrat d'objectifs scolaires dans le cadre du programme de réseau, qu'il soit REP+ ou REP ;
- échanges de services d'enseignement entre professeurs volontaires (CM2/6^e; cycle 3 et cycle 4/2nde) au service d'un projet partagé (action de liaison, projet scientifique) ;
- intégration dans le dispositif des cordées de la réussite ou autres conventions signées entre l'EPLE et les EPCSCP ;
- mise en réseau des établissements afin d'améliorer l'offre et la complémentarité des formations proposées sur un territoire.

Pour les personnels

Des rencontres et des échanges (comités de liaison) peuvent être organisés entre les personnels d'encadrement et les enseignants des différents niveaux. Par exemple :

- échanges à partir des résultats des évaluations de 6^e, des éléments figurant au livret de compétences et de l'adaptation en 6^e. Des échanges similaires peuvent maintenant être organisés grâce aux évaluations en classe de sixième et de seconde ;
- échanges sur les programmes, cycles d'études, mise en place d'activités fédératrices, continuité des enseignements (mathématiques, langues), échanges de pratiques ;
- harmonisation des évaluations des acquis et des compétences entre les différentes

Liaison inter-établissements : assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours - IH2EF - Page 4

écoles primaires et le collège, ou entre les collèges et le lycée ;

- transmission des bilans périodiques de 6^e aux écoles d'origine, des bulletins de 2nde aux collèges, des bulletins des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de technicien supérieur (STS) aux lycées, et, plus généralement, remontée des informations concernant le devenir des élèves (passage, redoublement, sortie) ;
- invitation des enseignants de CM2 et de 3^e aux conseils de classes de 6^e et de 2nde ;
- temps d'observation d'une demie à une journée dans un établissement d'un autre degré pour les enseignants (notamment dans le supérieur pour les enseignants de lycée) ;
- continuité des évaluations dans le domaine du numérique, conçu comme un outil pour apprendre, des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
- continuité des [PPRE - Programme personnalisé de réussite éducative \(PPRE\)](#) mis en place, par exemple, lorsqu'un élève n'a pas acquis la totalité des compétences du socle commun. Travail à partir du [livret scolaire unique](#) (LSU) et du Livret de parcours inclusif (LPI) transmis à l'établissement d'accueil (collège, lycée), où un bilan personnalisé doit être effectué ;
- suivi et aide aux élèves décrocheurs dans le cadre des réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi), les établissements s'associent à la plateforme de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs pour les repérer et les accompagner ;
- mise en place de formations inter-établissements pour les personnels ;
- mise en place des dispositifs d'aide aux élèves (devoirs faits, stages de langues, stages de remise à niveau, etc.). Dans ces situations les enseignants du premier degré peuvent intervenir dans le second degré et réciproquement.

Pour les usagers

- Accueil des élèves dans leur éventuel futur établissement :
 - accueil des élèves (CM2 au sein de leur futur collège ou collégiens de 4^e / 3^e en lycée professionnel / lycée général et technologique), que ce soit en période scolaire ou dans le cadre de l'école ouverte ;
 - visites d'établissement lors des immersions d'élèves ou des découvertes de l'internat ;
 - organisation de portes ouvertes ;
- Information préalable dans le cadre de la préparation à l'orientation :
 - éducation à l'orientation en lycée, en poursuite du parcours Avenir ;
 - réunion d'information (sur le collège à l'intention des parents des futurs élèves de 6^e, sur le lycée pour les 3^e, sur le supérieur pour les terminales) ;
 - mise en place d'un forum des formations et débouchés ;
 - intervention d'anciens élèves ;
- Accueil des élèves dans leur nouvel établissement :
 - journée d'accueil de rentrée réservée exclusivement aux élèves arrivant dans la structure.



BOÎTE À OUTILS

- exemple de [convention de mini- stage](#) sur le site de l'académie de Poitiers (pdf 142 Ko).
- exemples de fiches de liaison collège lycée :
 - sur l'[espace CPE de l'académie d'Aix-Marseille](#) ;
 - sur l'[espace CPE de l'académie d'Amiens](#).
- exemple sur le [continuum lycée-université](#) dans l'académie de Rennes.

Application numérique

- **École ouverte**

Interconnectée avec **SIECLE**, l'application École Ouverte a pour fonction de faciliter et d'améliorer le pilotage et la gestion de l'opération "École ouverte" pour les établissements et les services académiques dans les domaines suivants : prévisions budgétaires, projets (programmation, plannings, activités), inscriptions des élèves et suivi des présences, recrutement des intervenants, statistiques et bilans pédagogiques, banque d'activités, etc.

Consulter la page [Vacances apprenantes](#) sur le site du ministère.



TEXTES OFFICIELS

Textes officiels en vigueur le 1^{er} novembre 2022.

École - collège

Code de l'éducation

- [article L331-7](#) ("Parcours Avenir") ;
- [article L401-4](#) (conseil école-collège) ;
- [articles D401-1 à D401-4](#) (conseil école-collège) ;
- [article D311-10](#) (organisation de la scolarité en cycles) ;
- [articles D311-6 à D311-9](#) (le livret scolaire de la scolarité obligatoire : contenu, renseignement, transmission) ;
- [article D321-14](#) (membres du conseil de cycle 3) ;
- [article R421-41-3](#) (compétences du conseil pédagogique).

Collège - lycée

Code de l'éducation

- [article L331-7](#) du code de l'éducation : procédure d'orientation.

Autres textes :

- [arrêté du 19 mai 2015 modifié](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ;
- [circulaire n° 2019-113 du 23 juillet 2019](#) : classe de troisième dite "prépa-métiers" (pdf 170 Ko) ;
- [circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015](#) : organisation du collège (voir notamment, au paragraphe 3, le rôle de l'accompagnement personnalisé dans la préparation à la poursuite d'études en lycée).

Lycée - enseignement supérieur

Code de l'éducation

- [Article L612-3](#) (modalités d'accès des bacheliers au premier cycle de l'enseignement supérieur).

Autres textes

- [Décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 modifié](#) portant expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ;
- [arrêté du 10 avril 2017 modifié](#) pris en application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté pour fixer les régions académiques dans lesquelles est conduite l'expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ;



POUR ALLER PLUS LOIN

- [Rapport d'expertise des inspections générales](#) de juillet 2016 sur la continuité pédagogique entre l'école et le collège ;
- sur le site du ministère :
 - [la liaison école-collège](#) ;
 - [le conseil école-collège](#) ;
 - présentation des [campus des métiers et des qualifications](#) ;
 - rapport des inspections générales (juillet 2017) sur les [premières années de fonctionnement des Campus des métiers et des qualifications](#).
- sur le site Éduscol :
 - [le conseil école-collège](#) ;
 - [fiches repères pour la mise en œuvre du conseil école-collège](#) (pdf 327 Ko) ;
 - [fiches pédagogiques pour l'accompagnement personnalisé](#) ;

Liaison inter-établissements : assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours - IH2EF - Page 7

- sur les sites académiques :
 - [continuum Bac-3/Bac +3](#) dans le projet académique de l'académie de Dijon ;
 - dispositif "[à la fac avant ton bac](#)" de l'académie de Rennes.
- sur le site de l'IH2EF :
 - les journées d'études bac-3/+3 de l'IH2EF (février 2021) : [présentation](#) et [ressources](#) ;
 - [Colloque Continuum SCO-SUP, le pilotage du bac-3 / bac+3](#).

[Retour Accueil Film annuel](#)